



FFvolley

Mardi 14 mars 2023

**Présentation
de la formation
BPJEPS et DA organisée
par la FF Volley**

Sommaire

Généralités sur la formation BPJEPS FFVolley

Projection sur la session 2023-2024

Comment candidater ?

Financer ma formation

Planning prévisionnel

Fiche parcours complet prévisionnelle



Généralités

Le BPJEPS est une formation professionnelle qui se réalise en alternance.

Elle réunit à minima 3 interlocuteurs :

- Le stagiaire
- Le centre de formation (la FF Volley)
- La structure d'alternance (un club, un comité, une ligue, ...)

- Possiblement un CFA



Généralités

Le déroulement de l'enseignement se réalise entre

- en centre de formation (476 H pour le BPJEPS pour un parcours complet) pour les apports de connaissances.
- en alternance dans la structure d'accueil du stagiaire (500 heures pour le BPJEPS)



Généralités

Le BPJEPS est organisé en 4 Unités capitalisables (UC) :

- Les UC 1&2 ont trait à la compétence de conception et de mise en œuvre d'un projet de développement de la structure d'accueil.
- Les UC 3&4 ont trait à la compétence liée à l'encadrement en volley-ball et dans les disciplines associées.



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Prérequis à l'entrée en formation :

- Etre licencié(e) FFVolley depuis à minima deux saisons
Etre titulaire de la qualification fédérale DRE1
- Etre titulaire d'une diplôme type PSC1 ou équivalent
Etre titulaire d'un certificat médical de non contre-indication à la pratique et à l'encadrement du volley-ball

L'ensemble des pièces est à envoyer avec le dossier de candidature.



Spécificités de la formation organisée par la FFVolley

Il est possible d'avoir des allègements de formation sur les UC 1, 3 et 4 :

Tout module de formation fédéral acquis à la date du positionnement peut alléger le temps de formation.

Les épreuves de certification restent cependant à réaliser.

Les titulaires du DRE1 et DRE2 obtiennent une équivalence des UC 1 et 4.

Il ne reste plus qu'à passer les UC 2 et 3.



Fiche de poste : gestion du temps de travail et du temps de formation

Quel temps de travail reste réalisable en dehors du temps de formation ?

Répartition du temps de formation et du temps de travail	
Temps plein annuel	1607 heures
Temps de formation en centre	458 heures (<u>pour un parcours complet</u>)
Temps d'alternance (activité en structure en lien avec le tuteur)	500 heures
Temps de travail restant	1149 heures (dont les 500 d'alternance)
Temps d'alternance dédié aux UC1&2 (sur 500)	Environ 250 heures en fonction des projets.
Temps d'alternance dédié aux UC3(sur 500)	Environ 250 H en fonction des projets.



FORMATEURS

Organisation

1 coordonnateur et intervenant: JM
DUVETTE, CTN FFVolley

1 co-coordonnateur et intervenant: Ph
MARTA, CTS AURA

Formateurs DTN

Cadres techniques DTN et Ligue AURA



Quelques chiffres concernant la première promotion

- **Environ 20 pré-candidatures enregistrées sur le formulaire en ligne dédié**
 - 13 personnes présentes sur les tests de sélection
 - 10 personnes retenues
 - 10 personnes entrées effectivement en formation
- **Types de parcours et statuts**
 - 8 apprentis
 - Parcours très variés
- **12 mois de formation de fin août 2022 à fin JUIN 2023**



Pour la prochaine promotion

Limitation à 20 parcours complets ou partiels
12 mois de formation de fin juin 2023 à fin juin 2024

Dates à retenir :

- Clôture des préinscriptions le 21 mai 2023
- Tests de sélection les 6-7 juin à **Clermont-Ferrand** mai 2023 à Clermont-Ferrand en présentiel obligatoire
- Positionnement le 8 juin 2023
- Début de la formation le 26 juin 2023 (présentiel **Vichy**)
- Fin de la formation le 26 juin 2024
- Jury final le 3 juillet 2024



Pour la prochaine promotion

Organisation pédagogique

- **UC 1&2**
 - 190 heures (125h UC 1 et 65h UC 2)
 - 21 séquences de regroupements en présentiel à Vichy, Nantes, Dinard (de 3 à 5 jours)
 - 8 sessions en distanciel
- **UC 3&4**
 - 268 heures (parcours complet)
 - 19 regroupements en présentiel (de 3 à 5 jours)
 - 5 séquences en distanciel
 - 48 heures de participation CRE CDE



Comment candidater :

Etape 1 :

Pré-inscription sur le site fédéral : onglet "Se former", "DIPLÔMES D'ETAT", paragraphe « BPJEPS Volley-ball", puis cliquer sur "DOSSIER DE CANDIDATURE"

Pièces administratives à fournir numérisées

- 1/ Carte nationale d'identité recto-verso (1 seul document),**
- 2/ Photo d'identité,**
- 3/ Extrait de casier judiciaire N°3,**
- 4/ Diplôme PSC1 ou équivalent (attention l'attestation de participation à la formation sera refusée),**
- 5/ Copie de la carte professionnelle du tuteur,**
- 6/ Certificat médical type à télécharger (tout autre document sera refusé),**
- 7/ Fiche engagement structure pour alternance, document à télécharger,**
- 8/ Certificat de participation à la journée défense et citoyenneté pour les moins de 26 ans,**
- 9/ Titre de séjour pour les ressortissants étrangers,**
- 10/ Pour les personnes en situation de handicap, l'avis d'un médecin agréé sur la nécessité d'aménager le cas échéant la formation ou les épreuves certificatives selon la certification visée.**
- 11/ Lettre de motivation**
- 12/ Projet de formation en alternance**



Comment candidater :

Etape 2 :

Epreuves de sélection pour les personnes retenues suite à la réception des dossiers COMPLETS

Clermont-Ferrand en présentiel

- Mardi 6-7 juin 2023
 - 14h00-18h : début des épreuves (modalités en cours)
 - 8h00-12h: suite des épreuves et débriefs
- Jeudi 8 juin
 - 8h00: positionnement



Inscription définitive :

- A l'issue du positionnement, la FFVolley établit la convention ou contrat de formation, sur la base de l'entretien de positionnement, et l'envoie à la structure d'accueil si salarié, au stagiaire si financement personnel.
- Versement des frais de formation (première échéance avant le début de la formation, puis janvier 2024 et avril 2024), avec le retour de la convention ou contrat de formation signés par les parties.
- Début de la formation le lundi 19 juin en présentiel à Vichy
- Toute absence non justifiée à un temps de formation (cf.RI des formations FFVolley et code du travail) entraîne l'invalidation de la convention ou contrat de formation : suspension des prises en charge ou contrat d'apprentissage, et ajournement du stagiaire. L'ensemble des engagements financiers est dû.



Financement

Diverses possibilités de prise en charge :

- Si salarié(e) d'une structure, prise en charge des frais de formation par l'OPCO (AFDAS).
- Possibilité d'utiliser « Mon compte CPF ».
- Possibilité de prise en charge partielle Pôle Emploi.

Frais de formation :

- Coût pédagogique de la formation prise en charge AFDAS : 13 € de l'heure, soit 5954 € pour un parcours complet.
- Coût pédagogique de la formation "individuelle" : 10 € de l'heure, soit 4580 € pour un parcours complet.
- Rajouter les frais de déplacements et les frais d'hébergements (estimation de l'ordre de 2000 €)
A négocier avec les structures d'accueil.





FFvolley

L'apprentissage
Cf. présentation CFA



FFvolley

www.ffvolley.org